

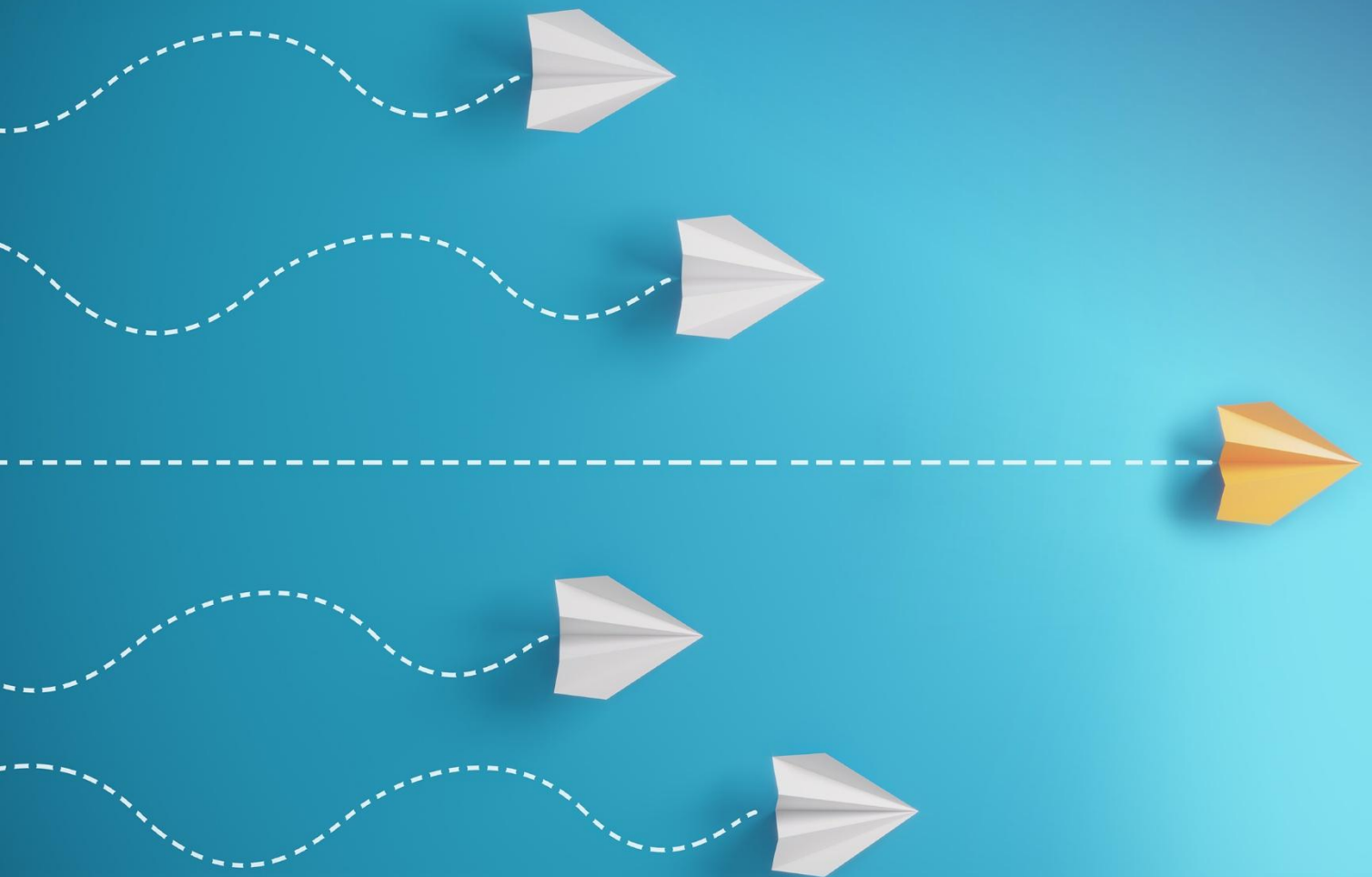
# ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

PRÉLIMINAIRE

**Plan d'action gouvernemental 2026-2031  
de la Stratégie nationale de prévention en santé**

Ministère de la Santé et des Services sociaux

25 mars 2026





## **SOMMAIRE**

### **a. Définition du problème**

Le Québec fait face à une accentuation de la pression sur son système de santé et de services sociaux, dûe notamment au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques évitables et aux inégalités sociales de santé. En 2024-2025, les dépenses de santé et de services sociaux dépassaient 63,5 milliards de dollars, soit plus de 41 % des dépenses de l'État, et elles continuent de croître plus rapidement que la richesse collective.

Une part importante des problèmes de santé étant influencée par les conditions de vie, l'environnement et les comportements, la prévention constitue un levier essentiel pour améliorer durablement la santé de la population et réduire la pression sur le système. Le Plan d'action gouvernemental 2026-2031 de la Stratégie nationale de prévention en santé vise à renforcer les actions de prévention et à soutenir, lorsque nécessaire, l'évolution du cadre législatif et réglementaire afin de maximiser l'effet des interventions.

### **b. Proposition du projet**

Le Plan d'action gouvernemental 2026-2031 constitue la feuille de route de la Stratégie nationale de prévention en santé pour les cinq prochaines années. Il comprend 56 mesures structurées autour de quatre niveaux d'intervention : 1) renforcement du pouvoir d'agir des individus et des familles; 2) services cliniques préventifs (p. ex. dépistage, vaccination, promotion des saines habitudes de vie); 3) actions dans les communautés et les milieux de vie; 4) politiques publiques favorables à la santé agissant sur les déterminants structurels.

Trois mesures pourraient nécessiter des ajustements législatifs ou réglementaires touchant les entreprises : 1) renforcer l'encadrement législatif et réglementaire pour réduire l'attrait et l'accès, notamment économique, des produits du tabac et du vapotage; 2) renforcer l'encadrement législatif et réglementaire de l'alcool, notamment des pratiques marketing; et 3) instaurer une taxe sur les boissons sucrées.

### **c. Impacts**

La publication du Plan d'action gouvernemental ne génère pas d'économie ni de coûts additionnels pour les entreprises. La présente démarche s'inscrit en amont de l'élaboration d'éventuels projets de loi et de règlement. À terme, le Plan vise à améliorer la santé de la population et à réduire la pression sur le système de santé et de services sociaux. L'impact sur l'emploi est neutre à ce stade.

### **d. Exigences spécifiques**

Aucune exigence particulière ne s'applique aux entreprises pour l'étape de la publication du Plan d'action gouvernemental.

## TABLE DE MATIÈRE

SOMMAIRE .....	3
1. DÉFINITION DU PROBLÈME .....	6
2. PROPOSITION DU PROJET .....	7
3. ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES.....	7
4. ÉVALUATION DES IMPACTS.....	8
5. APPRÉCIATION DE L'IMPACT SUR L'EMPLOI .....	13
6. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME).....	13
7. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES .....	14
8. COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE.....	14
9. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION.....	14
10. CONCLUSION .....	14
11. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	14
12. PERSONNE(S)-RESSOURCE(S) .....	14
13. ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE .....	16

## 1. DÉFINITION DU PROBLÈME

- a) **Nature du problème** : Le Québec fait face à une pression croissante sur son système de santé et de services sociaux, liée notamment au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques évitables et aux inégalités sociales de santé. Une part importante des problèmes de santé étant influencée par des facteurs liés aux conditions de vie, à l'environnement et aux comportements, la prévention représente un levier essentiel pour améliorer durablement la santé de la population et atténuer la pression sur le système.
- b) **Contexte** : Le Québec s'appuie sur des assises solides en matière de prévention et bénéficie globalement d'un bon état de santé de la population, soutenu par plusieurs politiques et programmes structurants en santé publique. Toutefois, certaines tendances majeures — dont le vieillissement démographique, les inégalités sociales de santé et les changements climatiques — accentuent les défis de santé et exercent une pression croissante sur le système de santé et de services sociaux.
- c) **Constats** : L'ampleur du défi se reflète notamment dans l'évolution des dépenses publiques. Au Québec, les dépenses de santé et de services sociaux dépassaient 63,5 milliards de dollars en 2024-2025, soit plus de 41 % des dépenses de l'État, et continuent de croître plus rapidement que la richesse collective. Par ailleurs, une proportion importante des problèmes de santé est évitable, ce qui souligne le potentiel d'action en prévention.
- d) **Causes** : Les problèmes de santé résultent en grande partie de déterminants modifiables. Les comportements de santé expliqueraient environ 40 % de l'état de santé, tandis que les facteurs environnementaux et sociaux — incluant les conditions de vie et l'accès aux ressources — en expliqueraient environ 30 %, la génétique représentant environ 30 %. Ces déterminants se traduisent notamment par des habitudes de vie, des milieux de vie et des contextes socioéconomiques qui influencent la santé tout au long du parcours de vie.
- e) **Nécessité de l'intervention** : Dans ce contexte, l'intensification des actions préventives apparaît comme une voie stratégique pour améliorer la santé de la population et agir en amont des problèmes de santé. Le Plan d'action gouvernemental 2026-2031 de la Stratégie nationale de prévention en santé vise ainsi à renforcer les actions existantes et à soutenir, lorsque nécessaire, l'évolution du cadre législatif et réglementaire afin de maximiser l'effet des interventions.

## **2. PROPOSITION DU PROJET**

Ce Plan d'action gouvernemental constitue la feuille de route opérationnelle qui orientera l'action collective en matière de prévention au cours des cinq prochaines années, soit de 2026 à 2031.

Il comprend 56 mesures qui s'articulent autour de quatre niveaux d'intervention complémentaires. Le premier vise à renforcer le pouvoir d'agir des individus, des familles et de leurs proches dans l'amélioration de leur santé et de celle de leur collectivité. Le deuxième concerne les services cliniques préventifs, notamment le soutien à l'adoption de comportements sains, le dépistage précoce des maladies et la vaccination. Le troisième porte sur les actions déployées dans les communautés et les milieux de vie afin de favoriser des environnements propices à la santé et au bien-être. Enfin, le quatrième niveau repose sur des politiques publiques favorables à la santé, qui agissent sur les déterminants structurels et constituent un levier majeur pour prévenir les problèmes de santé en amont.

Dans ce dernier volet, trois mesures sont proposées afin de renforcer l'encadrement législatif et réglementaire :

- Renforcer l'encadrement législatif et réglementaire pour réduire l'attrait et l'accès, notamment économique, des produits du tabac et du vapotage;
- Renforcer l'encadrement législatif et réglementaire de l'alcool, notamment des pratiques marketing;
- Instaurer une taxe sur les boissons sucrées.

Ces mesures visent à agir sur des facteurs de risque majeurs associés au fardeau des maladies évitables, notamment la consommation de tabac, d'alcool et de boissons sucrées. En intervenant sur l'attrait, l'accessibilité et l'environnement de consommation de ces produits, elles contribuent à en réduire l'usage ou la consommation pour protéger la santé de la population. Elles s'inscrivent ainsi dans une approche de prévention visant à améliorer la santé de la population et à réduire la pression sur le système de santé et de services sociaux.

## **3. ANALYSE DES OPTIONS NON RÉGLEMENTAIRES**

La vaste majorité des mesures proposées dans le Plan d'action gouvernemental visent notamment à sensibiliser davantage la population, à faire évoluer les perceptions à l'égard de certains comportements nocifs, à soutenir l'amélioration des pratiques cliniques préventives ou à aménager des environnements favorables à la santé.

Toutefois, certaines interventions prévues qui agissent sur des facteurs structurants — notamment les mesures législatives et réglementaires envisagées — auront des effets à l'échelle de l'ensemble de la population et plus durables que celles reposant uniquement sur les comportements individuels. Ce type de mesures contribue également à la

dénormalisation de ces produits et à l'évolution des normes sociales qui y sont associées. Ces interventions visant à encadrer davantage ces produits sont appuyées par les meilleures données probantes disponibles et s'inscrivent dans les orientations et les lignes directrices d'organisations internationales, dont l'Organisation mondiale de la Santé. Elles s'inscrivent en complémentarité d'autres solutions mises de l'avant, notamment dans le Programme national de santé publique (MSSS, 2026) et dans le Plan d'action pour réduire la consommation de boissons sucrées et promouvoir l'eau (MSSS, 2019).

## 4. ÉVALUATION DES IMPACTS

### 4.1. Description des secteurs touchés

Les mesures du Plan d'action gouvernemental toucheront potentiellement les secteurs des ministères et organismes gouvernementaux responsables de leur mise en œuvre. Des secteurs à vocation sociale et à vocation économique pourraient donc être touchés, tels que : alimentation, loisir, sport et plein air, santé et services sociaux, éducation, famille et services de garde éducatifs à l'enfance, communication et culture, logement, mobilité durable, travail, emploi et solidarité sociale, sécurité publique, municipal, environnement, économie, innovation et recherche.

TABEAU 1

#### Secteurs potentiellement concernés et nombres d'entreprises

Secteurs économiques	SCIAN	Nombre d'entreprises (ayant déclaré un employé et +)
Aliments, boissons et tabac	311-312	1 844
Assistance sociale	624	5 782
Magasins d'alimentation	445	5 640
Services immobiliers et services de location et de location à bail	53	9 503
Services d'enseignement	61	2 388
Soins de santé	622-623	1 965
Arts, spectacles et loisirs	71	4 381
Administrations publiques	912-913-914	1 391

### 4.2. Coûts pour les entreprises

La publication du Plan d'action gouvernemental ne génère pas de coûts additionnels pour les entreprises. Il n'y a aucun coût associé à la conformité aux règles, ni aux formalités administratives, ni au manque à gagner.

TABLEAU 2

**Synthèse des coûts pour les entreprises (\*obligatoire)**

(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts par année (récurrents) <sup>(1)</sup>
Coûts directs liés à la conformité aux règles	0	0 \$
Coûts liés aux formalités administratives	0	0 \$
Manques à gagner	0	0 \$
<b>TOTAL DES COÛTS POUR LES ENTREPRISES</b>	<b>0</b>	<b>0 \$</b>

(1) Le coût par année en dollars courants permet de démontrer l'ampleur des coûts inhérents aux règles. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts peut être appliquée aux projets dont les coûts doivent être calculés sur une moyenne ou longue période (5 ou 10 ans).

**4.3. Économies pour les entreprises**

TABLEAU 3

**Économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement (\*obligatoire)**

(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet  Montant par année (récurrents) <sup>(1)</sup>
<b>Économies liées à la conformité aux règles</b>	0	0 \$
Économies liées à l'achat d'équipements moins coûteux qu'à l'habitude	0	0 \$
Réduction d'autres coûts liés aux formalités administratives	0	0 \$
Revenus supplémentaires à la suite de l'augmentation des tarifs payables aux entreprises	0	0 \$

Contribution gouvernementale sous différentes formes (réduction de taxes, crédit d'impôt, subventions, etc.)	0	0 \$
<b>TOTAL EFFETS FAVORABLES AU PROJET (DES ÉCONOMIES POUR LES ENTREPRISES, REVENUS SUPPLÉMENTAIRES ET CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT POUR ATTÉNUER LE COÛT DU PROJET)</b>	<b>0</b>	<b>0 \$</b>

(1) Les économies par année en dollars courants permettent de démontrer l'ampleur des économies produites à la suite de nouvelles règles introduites. Cependant, la méthode d'actualisation des économies peut être appliquée lorsque des économies sont anticipées sur une moyenne ou longue période (ex. : 5 ou 10 ans).

#### 4.4. Synthèse des coûts et des économies

TABLEAU 4

##### Synthèse des coûts et des économies (\*obligatoire)

(en millions de dollars)

	Période d'implantation	Coûts, économies, revenus supplémentaires pour les entreprises et participation du gouvernement pour atténuer le coût annuel du projet Montant par année (récurrents) <sup>(1)</sup>
Total des coûts pour les entreprises	0	0 \$
Revenu supplémentaire pour les entreprises	0	0 \$
Participation du gouvernement pour atténuer le coût du projet	0	0 \$
Total des économies pour les entreprises	0	0 \$
<b>COÛTS NETS POUR LES ENTREPRISES</b>	<b>0</b>	<b>0 \$</b>

(1) Les coûts par année et les économies par année en dollars courants permettent de comprendre l'importance des coûts et des économies à la suite de nouvelles règles introduites. Cependant, la méthode d'actualisation des coûts et des économies peut être appliquée lorsque des économies sont anticipées sur une moyenne ou longue période (ex. : 5 ou 10 ans).

#### **4.5 Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies**

La présente démarche concernant la publication du Plan d'action gouvernemental 2026-2031 de la Stratégie nationale de prévention en santé ne génère pas d'économie ni de coûts directs pour les entreprises. Elle s'inscrit en amont de l'élaboration d'éventuels projets de loi et de règlement.

#### **4.6. Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul des coûts et d'économies**

Aucune consultation n'a été réalisée sur les hypothèses de calcul, car la présente démarche se concentre sur la publication du Plan d'action gouvernemental et constitue une étape en amont de l'élaboration d'éventuels projets de loi et de règlement.

#### **4.7 Autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée**

Ce Plan d'action gouvernemental 2026-2031 de la Stratégie nationale de prévention en santé regroupe des mesures structurantes qui visent à agir individuellement et collectivement sur les facteurs qui influencent la santé. Il déploiera des interventions reconnues efficaces, notamment pour prévenir les maladies chroniques, dont certaines peuvent produire des effets mesurables sur la santé de la population en cinq ans ou moins.

Ce Plan contribuera ainsi à :

- relever des défis majeurs de santé, notamment ceux liés au vieillissement de la population, aux inégalités sociales de santé et aux changements climatiques;
- alléger la pression sur le système de santé et de services sociaux, optimiser l'utilisation des ressources et permettre leur réallocation vers d'autres besoins essentiels;
- permettre aux individus de vivre pleinement leur vie, en réduisant les limitations associées aux problèmes de santé évitables;
- renforcer la résilience des communautés, afin qu'elles soient mieux préparées face aux crises futures (p. ex. changements climatiques, épidémie);
- favoriser une économie verte, notamment en soutenant une consommation responsable, une alimentation saine, locale, durable et économiquement accessible, et des environnements de travail propices à la santé et au mieux-être;
- stimuler l'innovation en prévention, notamment par le développement et le déploiement d'approches de prévention de précision permettant de mieux concevoir, cibler, adapter et prioriser les interventions pour en accroître l'efficacité;
- soutenir la prospérité sociale, économique et sociétale du Québec.

Enfin, il participera à l'atteinte, d'ici 2035, des deux résultats visés suivants :

- Réduire de 10 % la croissance du fardeau des maladies évitables, incluant la mortalité prématurée, la morbidité et les pertes de qualité de vie pouvant être évitées par des actions de prévention;

- Réduire de 10 % l'écart de mortalité prématurée lié aux inégalités socioéconomiques, afin de contribuer à une société plus équitable.

## 5. APPRÉCIATION DE L'IMPACT SUR L'EMPLOI

Aucun impact sur l'emploi n'est envisagé avec la publication du Plan d'action.

### Grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi (obligatoire)

√ Appréciation <sup>(1)</sup>	Nombre d'emplois touchés
<b>Impact favorable sur l'emploi (création nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le[s] secteur[s] touché[s])</b>	
<input type="checkbox"/>	500 et plus
<input type="checkbox"/>	100 à 499
<input type="checkbox"/>	1 à 99
<b>Aucun impact</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	0
<b>Impact défavorable (perte nette globale d'emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le[s] secteur[s] touché[s])</b>	
<input type="checkbox"/>	1 à 99
<input type="checkbox"/>	100 à 499
<input type="checkbox"/>	500 et plus
<b>Analyse et commentaires :</b>	

(1) Il faut cocher la case correspondante à la situation.

## 6. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

La diffusion du Plan d'action ne génère pas de coûts ni d'économies pour les PME et, par conséquent, aucune disposition spécifique n'est requise.

## **7. COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES**

La diffusion du Plan d'action gouvernemental n'affecte pas la compétitivité des entreprises du Québec.

## **8. COOPÉRATION ET HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE**

Les mesures prévues au Plan d'action gouvernemental sont propres au Québec. Il n'y a pas lieu de chercher à s'harmoniser avec les autres juridictions.

## **9. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE BONNE RÉGLEMENTATION**

Ce Plan d'action gouvernemental a été élaboré sur la base des priorités dégagées lors des consultations réalisées en 2025 auprès de centaines d'organisations et d'acteurs clés, issus des milieux gouvernemental, communautaire, associatif, universitaire, privé, ainsi que de citoyennes et citoyens.

## **10. CONCLUSION**

Le Plan d'action gouvernemental 2026-2031 de la Stratégie nationale de prévention en santé prévoit mettre en place des mesures efficaces pour réduire la croissance du fardeau des maladies évitables et la mortalité prématurée liée aux inégalités socioéconomiques. Son déploiement progressif permettra de générer à la fois des résultats tangibles à court terme et des transformations durables au bénéfice des générations actuelles et futures. En contribuant à améliorer l'état de santé de la population grâce à la prévention, ce Plan concourra à la pérennité du système de santé et de services sociaux. Son déploiement fera appel à la mobilisation et à la concertation d'un ensemble de partenaires, notamment des milieux gouvernemental, communautaire, associatif, universitaire, privé, ainsi que de citoyennes et citoyens autour d'une responsabilité partagée visant à faire de la prévention un réel projet de société.

La présente démarche d'analyse se concentre sur la publication du Plan d'action gouvernemental, qui n'entraînera pas de coûts additionnels ni d'économies pour les entreprises. Des analyses d'impact supplémentaires pourront être réalisées au moment du déploiement de certaines mesures pouvant avoir des impacts sur les entreprises.

## **11. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Aucune mesure d'accompagnement n'est prévue relativement à la diffusion du Plan d'action gouvernemental.

## **12. PERSONNE(S)-RESSOURCE(S)**

Direction de la planification, du développement et des mandats transversaux  
Sous-ministériat à la prévention et santé publique

Ministère de la Santé et des Services sociaux  
930, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 2L4  
Courriel : [preventionsante@msss.gouv.qc.ca](mailto:preventionsante@msss.gouv.qc.ca)

### 13. ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

1	Responsable de la conformité des AIR	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR a été soumise au responsable de la conformité des AIR de votre ministère ou organisme?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Sommaire	Oui	Non
	Est-ce que le sommaire exécutif comprend la définition du problème, la proposition du projet, les impacts, les exigences spécifiques ainsi que la justification de l'intervention?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que les coûts globaux et les économies globales sont indiqués au sommaire?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Définition du problème	Oui	Non
	Est-ce que la définition du problème comprend la présentation de la nature du problème, le contexte, les causes et la justification de la nécessité de l'intervention de l'État?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Proposition du projet	Oui	Non
	Est-ce que la proposition du projet indique en quoi la solution projetée est en lien avec la problématique?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Analyse des options non réglementaires	Oui	Non
	Est-ce que les solutions non législatives ou réglementaires ont été considérées ou est-ce qu'une justification est présentée pour expliquer les raisons du rejet des options non réglementaires?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Évaluation des impacts		
6.1	Description des secteurs touchés	Oui	Non
	Est-ce que les secteurs touchés ont été décrits (le nombre d'entreprises, nombre d'employés, le chiffre d'affaires)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2	Coûts pour les entreprises		
6.2.1	Coûts directs liés à la conformité aux règles	Oui	Non
	Est-ce que les coûts <sup>1</sup> directs liés à la conformité aux règles ont été quantifiés en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2.2	Coûts liés aux formalités administratives	Oui	Non
	Est-ce que les coûts liés aux formalités administratives ont été quantifiés en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si l'exigence du « un pour un » s'applique, est-ce que le coût associé aux formalités administratives abolies compense complètement le coût associé à la formalité administrative nouvellement créée?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si la compensation du coût associé aux formalités administratives abolies est insuffisante, une compensation additionnelle est-elle proposée, notamment l'économie provenant des autres formalités administratives, la réduction de fréquences, la prestation électronique ou l'exemption partielle d'une certaine catégorie d'entreprises?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si une formalité a fait l'objet d'une demande d'exemption à l'exigence du « un pour un », est-ce que le MO a reçu un avis du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à l'effet que l'exemption est conforme à l'une ou l'autre des situations prévues à l'article 10 de la Politique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6.2.3	Manques à gagner	Oui	Non
	Est-ce que les coûts associés aux manques à gagner ont été quantifiés en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2.4	Synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire)	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.3	Économies pour les entreprises (obligatoire)	Oui	Non
	Est-ce que le tableau sur les économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en dollars (\$)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. S'il n'y a aucun coût et aucune économie, l'estimation est de 0 \$.

<b>6.4</b>	<b>Synthèse des coûts et des économies (obligatoire)</b>	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse des coûts et des économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.5</b>	<b>Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse présente les hypothèses utilisées afin d'estimer les coûts et les économies pour les entreprises?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.6</b>	<b>Élimination des formulations imprécises dans les sections portant sur les coûts et les économies</b>	Oui	Non
	Est-ce que les formulations imprécises telles que « impossible à calculer, coût faible, impact négligeable » dans cette section portant sur les coûts et les économies pour les entreprises ont été éliminées?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>6.7</b>	<b>Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul de coûts et d'économies dans le cas du projet de loi ou du projet de règlement</b>	Oui	Non
	Est-ce que le processus de consultation pour les hypothèses de calcul de coûts et d'économies a été prévu?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<p>Au préalable : <input type="checkbox"/> (cocher)</p> <p>Durant la période de publication préalable du projet de règlement à la <i>Gazette officielle du Québec</i> ou lors la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale <input type="checkbox"/> (cocher)</p>		
<b>6.8</b>	<b>Autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR fait état des autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée pour l'ensemble de la société (entreprises, citoyens, gouvernement, etc.)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>7</b>	<b>Appréciation de l'impact anticipé sur l'emploi</b>	Oui	Non
	Est-ce que la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi a été insérée à l'AIR?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que l'effet anticipé sur l'emploi a été quantifié et la case correspondante à la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi, cochée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>8</b>	<b>Petites et moyennes entreprises (PME)</b>	Oui	Non
	Est-ce que les règles ont été modulées pour tenir compte de la taille des entreprises ou, dans le cas contraire, est-ce que l'absence de dispositions spécifiques aux PME a été justifiée?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>9</b>	<b>Compétitivité des entreprises</b>	Oui	Non
	Est-ce qu'une analyse comparative des règles avec de principaux partenaires commerciaux du Québec a été réalisée?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>10</b>	<b>Coopération et harmonisation réglementaires</b>	Oui	Non
	Est-ce que des mesures ont été prises afin d'harmoniser les règles entre le Québec et l'Ontario lorsqu'applicable et, le cas échéant, avec les autres partenaires commerciaux ou est-ce que l'absence de dispositions particulières en ce qui concerne la coopération et l'harmonisation réglementaire a été justifiée?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>11</b>	<b>Fondements et principes de bonne réglementation</b>	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse indique dans quelle mesure les règles respectent les principes de bonne réglementation et les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>12</b>	<b>Mesures d'accompagnement</b>	Oui	Non
	Est-ce que les mesures d'accompagnement qui aideront les entreprises à se conformer aux nouvelles règles ont été décrites ou est-ce qu'il est indiqué clairement qu'il n'y a pas de mesures d'accompagnement prévues?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

